

Département  
du Nord**VILLE DE CYSOING**Arrondissement  
de LILLE**Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2024**Nomenclature : 7.1  
2024/20

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 4

Nombre de conseillers absents excusés : 1

Quorum atteint

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry et JANVIER Dominique.

Etaient absents excusés représentés :

CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), ROBIL Raphael (pouvoir SILVESTRI Antoine), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), LUCHIER Catherine (pouvoir MINET Frédéric).

Etait absent excusé : LEFEBVRE Ludovic.

**POINT N°12 : Budget Ville 2023 - Compte Administratif**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif est le dernier document budgétaire de l'exercice qui permet, par l'intégralité des écritures constatées, la mesure des actions mises en place par l'ordonnateur, au terme de l'exercice comptable.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif est présenté par le Maire qui se retire, pour permettre au Conseil Municipal de statuer en toute indépendance, avant l'arrêt des comptes par le Conseil Municipal.

Le compte administratif de l'exercice 2023 se résume comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice	3 672 421,78 €	4 872 193,48 €
Résultat antérieur après affectation		350 739,81 €
Total	3 672 421,78 €	5 222 933,29 €
<b>Excédent fonctionnement</b>	<b>1 550 511,51 €</b>	

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, on note :

- **1 255 543,45€** de charges à caractère général (chapitre 011). Pour mémoire, le montant réalisé en 2021 s'élevait à 1 417 522,02€.

Globalement, ce chapitre correspond à la très grande majorité des dépenses de fonctionnement de la Collectivité ; Il comprend les fournitures, les prestations de service dont le gaz, les fluides (eau, électricité), les locations, les frais de maintenance, les honoraires divers ou encore les frais de déplacement, ...

La hausse des prix à la consommation qui s'est élevée, selon l'INSEE à 4.9% en moyenne annuelle sur l'ensemble de l'année 2023 a impacté ce chapitre mais certains prix comme celui du gaz sont, heureusement, revenus à des valeurs plus modérées. L'ensemble des services et notamment les services techniques ont pu faire des efforts particuliers en 2023 pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et enfin, des travaux ont été différés. Ainsi les dépenses réellement constatées sur le chapitre 011, de 1 255 543,45€ ont été largement réduites par rapport au montant prévisionnel 2023 du budget primitif de 1 754 514€.

S'agissant du gaz, la moyenne 2022 du PEG (Point d'Echange Gaz) s'est établie à 112.042 €/MWh quand la valeur de 2023 est de 40.094€/MWh. L'impact, en 2023, sur le compte 611 est cependant peu sensible avec un budget alloué de 160 000€ pour une réalisation de 154 229.33€.

Les dépenses imputées sur le compte « eau et assainissement » sont inférieures d'un tiers à celles budgétées, (17 219,67€ de dépenses pour un budget de 27 000€) signe d'une surveillance accrue et d'une consommation raisonnée couplée à une projection plus défavorable que celle enregistrée réellement.

Par contre certains comptes comme le 606 23 « alimentation », le 606 31 « Fournitures d'entretien » atteignent le budget alloué conçu en intégrant la tendance inflationniste constatée.

Afin, le report de certains travaux en fonctionnement sur les voiries, espaces verts ou les bâtiments a participé à la réduction importante des dépenses. Ainsi, Les dépenses imputées sur ce compte 6042 « achats prestations de service » sont ainsi quasiment inférieures de moitié au budget prévu, et celles du compte 6156 « maintenance » de plus de 40%. De même, l'article 615 231 « voiries » n'a totalisé que 7 489.76€ de dépenses pour une inscription budgétaire de 50 000€ avec une réalisation en 2022 de 53 288,38€. De même, l'article 615 232 « réseau » n'a compté que 1 476.98€ de dépenses contre 26 000€ budgétés et 10 744,69€ réalisés en 2022.

- **1 438 832,04€** de charges de personnels et de frais divers (chapitre 012) pour une dépense de 1 285 012,29€ en 2022. La masse salariale a été impactée, en juillet 2023 par :
  - l'attribution de 9 points d'indice majorés différenciés pour les indices bruts 367 à 418 qui correspondent aux « petits » salaires,
  - l'ouverture de la médiathèque avec l'accueil d'un troisième adjoint au patrimoine en charge des collections jeunesse,
  - l'accueil d'une troisième personne à l'accueil pour réaliser davantage de titres sécurisés,
  - la reconnaissance de la qualité et de l'engagement du personnel avec la

## revalorisation de certains régimes indemnitaires.

- **708 707,51€** de charges courantes (chapitre 65). En 2022, le montant des dépenses était de 674 369,70€ et de 611 238,59€ en 2021.  
Ce chapitre comprend l'enveloppe indemnitaire, la cotisation annuelle pour le SDIS qui a connu une très forte augmentation en 2023, la participation auprès de l'école privée Saint Joseph, la subvention allouée au CCAS, la participation par la location des berceaux de la crèche et les subventions aux associations
- **48 298,78€** de charges financières (chapitre 66). Pour mémoire, les dépenses de 2022 s'élevaient à 32 494,30€.  
Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts qui ont évolué en 2020 avec le dernier prêt.
- **0€** de dépenses exceptionnelles (chapitre 67). Ce chapitre qui supporte les titres annulés notamment pour les services périscolaires n'est plus significatif depuis l'arrêt, en 2020, du dispositif de soutien au monde économique en lien avec la crise sanitaire.
- **81 040€** de provisions (chapitre 68) dont 30 000€ pour la gendarmerie et 50 000€ pour l'urbanisme. En 2022, le montant de ce chapitre était identique.

Pour les recettes réelles, on note :

- **33 552,86€** de remboursement de traitement (Atténuations de charges - chapitre 013) contre 84 076,64€ en 2022 et 29 395,68€ en 2021.
- **231 148,23€** de produits des domaines (chapitre 70). L'évolution de ce chapitre par rapport à 2022 (164 970,48€.) est liée à la régularisation des recettes de la mise à disposition des salles de sport au profit des collèges de 2021 et 2022.
- **2 738 795,36€** d'impôts et taxes contre 2 612 027,81€ en 2022.  
L'augmentation de cette recette est essentiellement liée à l'augmentation des produits de la fiscalité locale directe elle-même liée à l'augmentation des bases d'imposition (2 117 966€ en 2023)
- **1 484 376,90€** de dotations et participations (chapitre 74) contre 1 348 500,85€ en 2022. Les principales dotations comparées à celles de 2022 s'établissent comme suit :

	2022	2023
DGF	390 324,50 €	410 481,00 €
DSR	554 489,00 €	591 427,00 €
Péréquation	195 057,00 €	163 276,00 €
Département	6 168,63 €	88 324,08 €
Dotations titres sécurisés	23 210,00 €	37 500,00 €

Cette année la Ville a bénéficié de l'accompagnement financier du Département au titre des amendes de police pour les travaux en cours du centre-ville. Par contre, certaines dotations comme celles versées par la CAF ont diminué.

- **244 320,13€** de produits de gestion courante (chapitre 75) contre 216 310,45€ en 2022. L'évolution de cette recette est essentiellement liée à l'augmentation des locations notamment de la salle des fêtes.
- **140 000€** au compte 77 qui correspond à la cession des anciens ateliers municipaux.

## INVESTISSEMENT

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice	7 223 356,23 €	1 012 968,72 €
Affectation 2022		899 022,03 €
Total 2023	7 223 356,23 €	1 911 990,75 €
Résultat exercice	<b>-5 311 365,48 €</b>	
Résultat antérieur		5 526 303,27 €
Total	7 223 756,23 €	7 438 294,02 €
<b>Excédent Investissement</b>	<b>214 537,79 €</b>	
Restes à réaliser	2 845 466,03 €	2 028 203,06 €
Besoin financement	-817 262,97 €	
<b>Déficit financement cumulé</b>	<b>602 725,18 €</b>	

S'agissant des dépenses réelles d'investissement, on note :

- **434 193,54€** de remboursement de dette. Le chapitre 16 diminue par rapport à 2022 (473 217,55€).
- **262 751,09€** de dépenses incorporelles au chapitre 20, en augmentation par rapport à 2021 (164 425,15€). Ce chapitre comprend 244 338,29€ sur l'article 2031 « frais d'études » en très nette augmentation par rapport à 2022 (146 306,31€). Cet article reprend les frais d'étude et la maîtrise d'œuvre de suivi des travaux.
- **8 750€** de subvention d'équipement versée aux familles souhaitant s'équiper d'un vélo à assistance électrique dans le cadre de l'incitation au développement des déplacements doux. Pour rappel, le montant des dépenses de 2022 est identique.
- **6 509 311,64€** d'immobilisations corporelles (chapitre 21) contre 2 989 859,73€ en 2022. Ces dépenses correspondent, pour l'essentiel, à :
  - Le crédit de paiement de l'acquisition du foncier de l'EPF derrière le collège privé,
  - La régularisation de l'acquisition de l'ancien EHPAD Saint Camille pour 805 827,18€,

- Les travaux d'engazonnement des cimetières pour 20 900€,
- Les travaux d'aménagement du parc pour 554 042,98€,
- La fin des travaux de réhabilitation du château en pôle Hôtel de ville-médiathèque, les travaux de rénovation de la toiture de salle William Penny Brookes et ceux du changement des châssis de l'école Saint Exupéry pour un montant total de 3 086 421,06€
- Le démarrage des travaux de redynamisation du centre-ville, l'effacement des réseaux du centre-ville ainsi que les travaux de sécurisation de la rue de la Chanteraine et d'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques pour un montant global de 1 050 691,70€,
- L'achat du matériel informatique et de reprographie pour un montant total de 82 300,44€,
- Les acquisitions des collections et des équipements du Fablab ;

Pour les recettes d'investissement, on note :

- **339 783,95€** correspondant au versement du FCTVA pour les dépenses d'investissement contre 161 505,32€ en 2022 en lien avec l'augmentation des investissements.
- **64 406,28€** de taxe d'aménagement contre 54 193,47€ en 2022.
- **600 000€** de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement au 023 et une recette d'investissement au 021.
- **468 778,80€** de subventions d'investissement au chapitre 13 contre 234 873,25€ en 2022. Ces subventions comprennent notamment :
  - Une avance sur la DETR 2017 pour les travaux de l'hôtel de ville - médiathèque pour 30 870€,
  - La dotation pour la médiathèque de 31 014€,
  - Une avance de la DSIL pour les travaux de rénovation de la salle Penny Brookes pour 88 000.80€
  - Une avance de 300 000€ sur l'ADVB 2020 au profit des travaux de l'hôtel de ville-médiathèque.

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2023 tel que présenté.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER

La Secrétaire  
Nadia COURBEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 059-215901687-20240415-2024\_20-BF